

Objet : Convocation pour la réunion du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur, Cher(ère) collègue,

En tant que membre du Conseil Communautaire du Civraisien en Poitou, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

Mardi 11 octobre 2022 à 18h

Salle de conférence de l'ESEC – 13 rue Norbert Portejoie 86400 Saint Pierre d'Exideuil

ASSEMBLÉE CONVOQUÉE EN SESSION ORDINAIRE

Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY

Secrétaire de Séance :

- I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédente
- II. Protocole visant à la construction de réserves de substitution sur le bassin du Clain (feuillet 4 pages)
- III. Ressources Financières/Affaires juridiques
- A. Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation de bornes de rechargement ultra rapides sur le site du centre routier des Minières de Payré
- B. Décisions Modificatives
 - 1) Budget général
 - 2) Budget Annexe « activités économiques »
 - 3) Budget Autonome « collecte et traitement des déchets ménagers »
 - 4) Budget Autonome « réseau de chaleur »
 - 5) Budget Annexe « activités touristiques »

- C. Intervention sur propriété communautaire en cours de cession
- D. Modification du Budget Autonome « Transports scolaires »
- E. Convention d'occupation du domaine privé avec des personnes physiques ou morales de droit privé pour l'installation d'un système de projection scénographique sur Charroux
- F. Modalités de reversement de la Taxe Aménagement
- G. Modification de la convention de délégation de service public avec la société Défiplanet SAS
- H. Provision pour dépréciation des créances douteuses
- I. Versement d'avances remboursables pour les Budgets Autonomes « réseau de chaleur » et « transports scolaires »
- J. Fonds de concours de fonctionnement aux communes
- K. Répartition du temps de travail des agents du budget OM secteur Gençay

IV. Politiques contractuelles

A. Signature du Contrat régional de Développement et de Transitions 2023-2025 Sud-Vienne (annexe 6)

V. Développement économique

- A. Règlement du dispositif régional « Accompagnement Collectif de Proximité » Sud Vienne
- B. Adoption du dispositif « Bilans-Conseil Action Collective de Proximité » (ACP) dans le cadre du Contrat régional de développement et de transitions Sud-Vienne 2023-2025
- C. Adhésion à la SEM Patrimoniale de la Vienne
- D. Attribution des aides économiques aux entreprises par la communauté de communes

VI. Urbanisme/Habitat

A. Prescription de la révision générale du PLUi

VII. Environnement/Economie Circulaire/Numérique

- A. Règlement de collecte et traitement des déchets assimilés et de la facturation de la REOMI sur le Gencéen (annexe 8)
- B. Convention avec Ocad3e
- C. Avenant au contrat avec la société Valorplast

VIII. Culture et sport

A. Choix du programmiste pour la piscine de Couhé

IX. Ressources Humaines

- A. Création de postes
- B. Rémunération des animateurs saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif

X. Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

A. Convention de prêt de l'exposition « Les vertus de la bienveillance éducative » pour le relais petite enfance (annexe 9)

XI. Développement touristique

- A. Convention « Prestation de médiathèque en ligne » avec l'ACAP (agence touristique de la Vienne) (annexe 10)
- B. Convention « Prestation de relations presse » avec l'ACAP (annexe 11)

XII. Affaires diverses

A. Décisions du Président

XIII. Questions diverses

Pour les communes ne disposant que d'un seul délégué communautaire, en cas d'indisponibilité de votre part, je vous remercie de bien vouloir en avertir votre suppléant et de lui remettre la présente convocation qu'il devra présenter à l'ouverture de séance.

Il est indiqué que cette réunion doit avoir lieu en respectant les gestes barrières et les mesures de distanciations sociales.

En cas de symptômes connus avant la réunion, la personne concernée s'engage à ne pas participer à la réunion, elle aura la possibilité de donner un pouvoir ou bien de faire appel à son suppléant (pour les communes concernées).

Chaque membre sera invité à appliquer du gel hydroalcoolique dès l'entrée de la salle, à utiliser son propre stylo pour signer le registre d'émargement et à porter le masque pendant toute la durée de la séance y compris lors des déplacements, des interventions et sur les places assises.

Si dans un délai de 48 heures suivant la réunion, un participant déclare les symptômes puis est testé positif, il s'engage à informer la collectivité dans les plus brefs délais

Le verre de l'intercommunalité sera servi à l'issue de la séance.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(ère) collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,



Jean Olivier GEOFFROY

POUVOIR	
Je soussigné(e),	donne
pouvoir à	de me représenter à la
réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien	
en Poitou convoqué pour le mardi 11 octobre 2022 à 18h et de prendre part à	
toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.	
Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette séance serait reportée pour une cause quelconque.	
Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer.	
ALe	